

Notre charte éthique

Préambule

L'association Vox Family a pour mission de favoriser l'épanouissement, le bien-être et le développement des tout-petits et de leurs familles à travers l'éveil musical, le partage artistique et la musicothérapie.

Notre démarche repose sur une conviction profonde : la musique est un langage universel qui soutient la relation, la sensibilité et le développement global de l'enfant.

Cette charte éthique affirme les valeurs fondamentales qui guident l'ensemble de nos actions et des professionnels qui collaborent avec nous.

Article 1 – Respect de l'enfant et de sa singularité

Chaque enfant est accueilli comme un être unique, porteur de son rythme, de son histoire et de ses émotions.

Les intervenants de Vox Family s'engagent à :

- Favoriser un climat d'écoute, de bienveillance et de sécurité affective ;
- Respecter les besoins, les limites et le consentement implicite ou explicite de l'enfant ;
- Ne jamais forcer la participation, mais inviter l'enfant à vivre l'expérience musicale selon son propre tempo ;
- Encourager l'autonomie, la curiosité et la créativité de l'enfant.

Article 2 – Respect des familles et des partenaires

L'association reconnaît et valorise le rôle central des familles et des équipes éducatives.

Elle s'engage à :

- Établir un dialogue respectueux et coopératif avec les parents et les professionnels des structures partenaires ;
- Prendre en compte les valeurs, cultures et contextes propres à chaque famille ;
- Garantir la confidentialité des échanges et des situations personnelles rencontrées lors des ateliers ou des séances de musicothérapie.

Article 3 – Intégrité, écoute et professionnalisme

Les intervenants de Vox Family agissent avec intégrité, respect et responsabilité.

Ils s'engagent à :

- Intervenir dans le cadre de leurs compétences et formations,
- Observer une posture d'écoute, d'adaptation et de non-jugement,
- Respecter les principes déontologiques de la musicothérapie et de l'éveil artistique,
- Maintenir une attitude professionnelle en toutes circonstances.

Article 4 – Respect de la confidentialité et de la vie privée

Les informations personnelles, les situations familiales ou institutionnelles et les observations cliniques recueillies lors des interventions sont strictement confidentielles.

Elles ne peuvent être partagées qu'avec l'accord explicite des familles et dans l'intérêt de l'enfant.

Article 5 – Droit à l'image et communication

L'association Vox Family accorde une importance primordiale à la protection de l'image des enfants et des familles.

Ainsi :

- Aucun visage d'enfant n'est diffusé sur les supports de communication (site internet, réseaux sociaux, plaquettes, vidéos, etc.) sans l'autorisation des responsables légaux.
- Les images éventuellement utilisées (mains, instruments, plans d'ensemble non identifiants) le sont avec l'accord écrit des familles et dans le respect de leur anonymat ;
- L'association refuse toute utilisation de photographies ou de vidéos qui porterait atteinte à la dignité, à la sécurité ou à la vie privée des enfants.

Article 6 – Engagement collectif

Tous les membres, salariés, intervenants indépendants, bénévoles et partenaires de Vox Family s'engagent à respecter et à promouvoir les principes de la présente charte dans le cadre de leurs missions.

Cette charte reflète la philosophie humaine et artistique de l'association :

« Une musique du lien, de l'écoute et du respect. »

Adoptée par l'association Vox Family le 2 novembre 2023

Siège social : 2 passage Courtois, 75011 PARIS

Président : **Frédéric MILLAND**

Trésorière : **Marion MOIRE**

Directrice Générale : **Barbara SOUFFIR**